



## Règlement pédagogique des mobilités stages

### Programme Management, Communication, Traduction :

- Stage de découverte professionnelle en 1<sup>ère</sup> année : durée minimum d'un mois 2 ECTS
- Stage de développement personnel en 2<sup>ème</sup> année : durée minimum 1.5 mois 2 ECTS
- Stage d'approche du projet professionnel en 3<sup>ème</sup> année : durée minimum de 2 mois 3 ECTS
- Stage de validation du projet professionnel en 4<sup>ème</sup> année : durée de 3 à 4 mois 2 ECTS
- Stage d'insertion professionnelle en 5<sup>ème</sup> année : durée minimum de 6 mois 30 ECTS

### Programme Interprétation de conférence

En fin de 1<sup>ère</sup> année de Master IC, un stage d'une durée minimum de 2 mois est obligatoire, 3 ECTS. Les étudiants francophones effectuent ce stage à l'étranger et les étudiants étrangers effectuent ce stage en pays francophone ou un pays de leur langue C.

### Programme Juriste Linguiste

Un stage de 2 mois en fin de 3<sup>ème</sup> année est obligatoire, 5 ECTS, en cas de non-départ à l'étranger en mobilité à des fins d'études.

### Mobilité ERASMUS à des fins de stages

Les étudiants en MCT ou en IC peuvent bénéficier du statut « stagiaire-ERASMUS » une fois pendant leur parcours. Ce statut donne lieu à une bourse complémentaire. Il est offert aux étudiants effectuant un stage en entreprise dans les pays participants pour une durée minimum de 3 mois.

Pour plus d'informations : [http://ec.europa.eu/education/erasmus/placement\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/erasmus/placement_fr.htm)

### Démarches administratives

L'étudiant doit s'assurer qu'il est en règle avec la sécurité sociale étudiante et joindre à sa convention une attestation d'Assurance Responsabilité Civile et une Assurance Rapatriement si son stage s'effectue à l'étranger. Une fois signés par l'employeur et par l'étudiant-stagiaire, les 3 exemplaires doivent être retournés pour signature avant le début du stage au Secrétariat des Stages. A la fin du stage, l'étudiant-stagiaire doit s'assurer que son maître de stage a envoyé au secrétariat des stages la fiche d'évaluation du stage et l'attestation de stage. Si l'étudiant souhaite bénéficier du statut ERASMUS à des fins de stage, il doit demander un kit ERASMUS à des fins de stage auprès du Secrétariat des Stages. Il dépose ces documents ainsi que les autres documents nécessaires au Secrétariat des Stages.

### Validation pédagogique et évaluation

L'étudiant doit trouver par lui-même ses stages et les faire valider à titre pédagogique et administratif. Les conventions de stage sont délivrées après la réception de la fiche de poste détaillée et la validation du contenu du stage par le responsable pédagogique des stages. Les stages donnent lieu à des livrables obligatoires qui font l'objet d'une évaluation en jury de passage et à l'attribution de crédits ECTS.

**Attention : les stages se déroulant dans des zones à risque signalées par le Ministère des affaires étrangères ne seront pas validés par l'établissement.**

### Le supplément au diplôme

L'ensemble des stages effectués pendant le parcours universitaire est porté sur le supplément au diplôme.

### Contacts administratifs et pédagogiques

#### Secrétariat des Stages :

Mme HILLAIRET Aurore [stages@isit-paris.fr](mailto:stages@isit-paris.fr)

#### Responsable pédagogique stages 1<sup>er</sup> cycle :

Mme PLAZA-VILLA Sandra [s.plazavilla@isit-paris.fr](mailto:s.plazavilla@isit-paris.fr)

#### Responsable insertion professionnelle &

Master MI : Mme de GRAEVE Frédérique

[f.degraeve@isit-paris.fr](mailto:f.degraeve@isit-paris.fr)

#### Responsable Master CIT : Mme LATOURTE

Marie-Agnès [m.a.latourte@isit-paris.fr](mailto:m.a.latourte@isit-paris.fr)

#### Responsable Interprétation de Conférence :

Mme BORDES Sarah [s.bordes@isit-paris.fr](mailto:s.bordes@isit-paris.fr)

#### Responsable Juriste-Linguiste :

M. GULIN Frédéric [f.gulin@isit-paris.fr](mailto:f.gulin@isit-paris.fr)